

25 avr 2020 -21:46

## Conseil des ministres du 25 avril 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le samedi 25 avril 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Covid-19 : régularisation d'achats urgents de matériel pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé une liste de dépenses dans le cadre la procédure de régularisation d'achats de matériel vital pour les patients contaminés par le virus Covid-19 et nécessaire à la protection du personnel soignant.

Cette régularisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 20 mars 2020 relative à la mission du Gouvernement. La liste n°10 de la Défense reprend du matériel qui est d'une part vital pour les patients contaminés et d'autre part nécessaire à la protection du personnel soignant. Ce matériel est destiné à l'hôpital militaire ainsi qu'en cas de rapatriement d'urgence de compatriotes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin  
Porte-parole (Affaires étrangères)  
+32 473 88 88 39  
[nicolas.roisin@goffin.fed.be](mailto:nicolas.roisin@goffin.fed.be)

Christine Calmeau  
Porte-parole (Défense)  
+32 477 88 01 60  
[christine.calmeau@goffin.fed.be](mailto:christine.calmeau@goffin.fed.be)

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Approbation du cadre organique du personnel de la Cour constitutionnelle

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du cadre organique du personnel de la Cour constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle a fixé, pour 2020, une augmentation de budget afin de pouvoir procéder à une série de recrutements. Il s'agit de plusieurs référendaires et d'une dizaine de membres du personnel administratif. L'objectif est de mettre en œuvre de nouveaux moyens pour lutter le plus efficacement possible contre l'arriéré.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Beliris : protocole d'accord dans le cadre des travaux d'extension du métro

Le Conseil des ministres a autorisé la Première ministre chargée de Beliris Sophie Wilmès à conclure et signer le protocole d'accord relatif aux travaux d'extension du réseau de transports en commun de haute performance vers le Nord à Bruxelles, pour la partie tunnel-stations-dépôt.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres approuve la passation, sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de Beliris, du marché de travaux relatif aux travaux de génie civil du tunnel et de sept stations, sous maîtrise d'ouvrage de la STIB, par procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Renouvellement du mandat de l'administrateur général adjoint de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à renouveler le mandat du titulaire de la fonction de management d'administrateur général adjoint auprès de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI).

Le mandat d'Eric Teunkens, en tant qu'administrateur général adjoint de la CAAMI, arrive à échéance le 30 avril 2020. Le projet vise à renouveler son mandat pour une durée de six ans, prenant cours le 1er mai 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns  
Porte-parole (FR)  
+32 474 88 30 17  
[florent.baudewyns@minsoc.fed.be](mailto:florent.baudewyns@minsoc.fed.be)

Peter Poulussen  
Porte-parole (NL)  
+32 475 95 11 68  
[peter.poulussen@minsoc.fed.be](mailto:peter.poulussen@minsoc.fed.be)

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Renouvellement du mandat de l'administrateur général adjoint du Service fédéral des Pensions

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel visant à renouveler la prolongation du mandat de l'administrateur général adjoint du Service fédéral des Pensions.

Le mandat de Johan Janssens, en tant qu'administrateur général adjoint du Service fédéral des Pensions, a déjà été prolongé deux fois de six mois et arrive échéance le 30 avril 2020. Le projet prévoit le renouvellement de la prolongation du mandat de Johan Janssens, à partir du 1er mai 2020 jusqu'à la désignation du nouvel administrateur général adjoint et pour une période maximale de six mois, à savoir jusqu'au 31 octobre 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 38 55  
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@bacquelaine.fed.be](mailto:koen.peumans@bacquelaine.fed.be)

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Covid-19 : mesure de soutien pour les travailleurs actifs et leurs employeurs

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit une mesure de soutien pour les travailleurs actifs et leurs employeurs, dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Le projet prévoit une exonération de la rémunération servant de base de calcul des cotisations de sécurité sociale des travailleurs en ce qui concerne les rémunérations nettes des 120 heures supplémentaires effectuées pendant le deuxième trimestre 2020 auprès des employeurs appartenant à certains secteurs critiques. Cette mesure est en vigueur du 1er avril au 30 juin 2020.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'article 19, § 2, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@muylle.fed.be](mailto:miet.deckers@muylle.fed.be)

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Interdiction d'utilisation de l'Americium-241 dans le secteur textile

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à interdire l'utilisation de l'Americium-241 radioactif dans le secteur du textile.

Le projet a pour but d'interdire l'utilisation des sources d'Americium-241 pour la mesure d'épaisseur, de masse ou de densité dans le cadre de la fabrication du textile. Cela permet d'éviter le risque ;

- de contamination radioactive des installations
- de dispersion de contamination radioactive à l'intérieur et en dehors des installations en cas d'incendie
- de sources orphelines en cas de mauvaise gestion

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants et interdisant l'utilisation d'Americium-241 pour la mesure d'épaisseur, de masse ou de densité dans le cadre de la fabrication du textile*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)



25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Covid-19 : prolongation du droit passerelle en faveur des travailleurs indépendants

Sur proposition du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger le droit passerelle de crise pour les indépendants jusqu'au 31 mai 2020 inclus.

La loi du 23 mars 2020 a introduit des mesures temporaires, dans le cadre de la crise liée au Covid-19, en faveur des travailleurs indépendants. Elle prévoit actuellement un droit passerelle pour les interruptions forcées qui se produisent à la suite à la pandémie et qui ont lieu pendant la période allant du 1er mars 2020 au 30 avril 2020 inclus.

Suite au Conseil national de Sécurité (CNS) du 15 avril, il a été décidé de prolonger les mesures de confinement jusqu'au 3 mai inclus. Le CNS du 24 avril a annoncé les étapes du déconfinement progressif. Pendant le mois de mai, le droit passerelle doit rester garanti pour les indépendants qui doivent interrompre totalement ou partiellement leur activité. Le champ d'application du droit passerelle de crise est dès lors prolongé jusqu'au 31 mai inclus.

Le projet est transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans les cinq jours.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke  
Attachée de presse - porte-parole  
+32 2 541 63 67  
+32 478 70 09 92  
[mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be](mailto:mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be)

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Covid-19 : couverture du personnel volontaire opérationnel des zones de secours pour les maladies professionnelles

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles en faveur des membres volontaires du personnel opérationnel des zones de secours.

Le projet vise à couvrir les membres volontaires du personnel opérationnel des zones de secours pour les maladies professionnelles. En effet, dans la situation sanitaire particulière actuelle et vu le risque accru auquel ce personnel est particulièrement exposé, il est urgent de leur octroyer la couverture adéquate en rapport avec le risque encouru.

L'entrée en vigueur de la couverture maladie professionnelle pour les membres volontaires est fixée au 11 mars 2020, date du début de la pandémie. Le projet permet l'indemnisation de divers dommages :

- les soins de santé, pris en charge directement par Fedris
- l'assistance d'une autre personne, prise en charge par la zone de secours et indemnisée en fonction de la rémunération minimum mensuelle garantie (RMMG) puis récupérée auprès de Fedris
- le décès, pris en charge par la zone de secours et indemnisé en fonction de la rémunération plafonnée puis récupérée auprès de Fedris

Pour ces membres volontaires du personnel opérationnel des zones de secours, la tâche de Fedris se limitera à assurer indirectement la prévention et la réparation des maladies professionnelles et à jouer le rôle de réassureur. Ce sont toutefois ces zones de secours elles-mêmes qui prennent la décision d'indemniser les victimes de maladies professionnelles.

Le projet prévoit par ailleurs des modalités particulières d'indemnisation compte-tenu du fait que le personnel volontaire des zones de secours a généralement une activité professionnelle exercée à titre principal (en qualité de salarié, fonctionnaire ou indépendant) qui sera également impactée.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au sein du Comité A et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns  
Porte-parole  
+32 474 88 30 17  
[florent.baudewyns@minsoc.fed.be](mailto:florent.baudewyns@minsoc.fed.be)

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Covid-19 (Finances et Agenda numérique)
- Justice
- Finances
- Sécurité et Intérieur
- Santé publique
- Asile et Migration
- Classes moyennes et PME
- Agriculture
- Agenda numérique
- Emploi
- Economie
- Défense
- SPF Chancellerie du Premier Ministre

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)